

CONTRAT

D'ANNONCE

PUBLICITAIRE

entre

S.A.I.G. (Société des Associations Italienne de Genève) 10, Avenue Ernest-Pictet 1203 **GENEVE**

Téléphone et téléfax : +41 22 700 97 45

Mobile: +41 78 865 35 00

Compte postal n°: 65-753873-3

Site: http://www.saig-ginevra.ch info@saig-ginevra.ch Courriel:

d'une part,	
et	
Nom : Prénom :	
Société :	
Adresse	
D'autre part.	
Les deux parties s'engagent dans le suivant contrat selon les conditions suivantes (les prix s'entendent par mois):	
Format/prix: 1/1 page (250mm x 180mm) CHF 1000 1/2 page (180mm x 125mm) CHF 600	
□ 1/4 page (60mm x 180 mm) CHF 300 □ 1/8 page (60 mm x 90mm) CHF 150	
□ Couverture (15mm x 40mm) CHF 100 □ Dernière page (250mm x 180mm) CHF 1400	
10 parutions par année dans le journal LA NOTIZIA DI GINEVRA :	
janvier, février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre.	
Remise de la parution : via courriel ou à convenir.	
Le(s) option(s) choisie(s) par le Sponsor s'élève(nt) à un total de CHF à rétrib (9) neuf versements, avec un premier acompte correspondant à deux mois versés sur le compt postal de la S.A.I.G. Dix numéros seront publiés pour autant que les paiements soient versés compte postal n : 65-753873-3 - IBAN - CH36 0900 0000 6575 3873 3.	te

Le présente contrat sera en vigueur à partir du mois de année à condition que le montant total ci-dessus, qui soit prépayé, soit recent de la condition que le montant total ci-dessus, qui soit prépayé, soit recent de la condition que le montant total ci-dessus, qui soit prépayé, soit recent de la condition que le montant total ci-dessus, qui soit prépayé, soit recent de la condition que le montant total ci-dessus, qui soit prépayé, soit recent de la condition que le montant total ci-dessus, qui soit prépayé, soit recent de la condition que le montant total ci-dessus, qui soit prépayé, soit recent de la condition que le montant total ci-dessus, qui soit prépayé, soit recent de la condition que le montant total ci-dessus, qui soit prépayé, soit recent de la condition que le montant total ci-dessus, qui soit prépayé, soit recent de la condition que le montant total ci-dessus, qui soit prépayé, soit recent de la condition de la condition que le montant de la condition de la condi	et ce pour une durée d'une çu da la S.A.I.G	
Toute résiliation devra être envoyée par courrier recommandé 60 jours avant la fin du présent contrat, à l'adresse suivante : S.A.I.G., Société des Associations Italienne de Genève. 10, Avenue Ernest-Pictet 1203 GENEVE		
Le Sponsorisé est libre de mettre fin au contrat, avec effet immédiat, par courrier recommandé à l'attention du Sponsor.		
Tout litige portant sur le présent contrat aura comme for le canton de Genève et les autorités genevoises sous réserve de recours au Tribunal Fédéral.		
Le droit suisse est applicable.		
Date et lieu:		
Timbre et signature du client	SAIG	
	Coordinateur Carmelo VACCARO	